

Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives

PLAN D' ACTIONS 2016 • 2017

- 1** **Prévenir
et communiquer**
- 2** **Accompagner
et prendre en charge**
- 3** **Réduire les risques sanitaires
et les dommages sociaux**
- 4** **Agir en
Outre-Mer**
- 5** **Intensifier la lutte
contre les trafics**
- 6** **Mieux appliquer
la loi**
- 7** **Soutenir la recherche
et l'observation**
- 8** **Harmoniser les contenus de
la formation initiale et continue**
- 9** **Renforcer l'efficacité de
la gouvernance**
- 10** **Renforcer l'action de la France
aux niveaux européen et international**

1

Prévenir et communiquer

Ce nouveau plan d'actions poursuit la révision en profondeur des méthodes de prévention initiée depuis 2013 par le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017. Il s'agit d'améliorer et d'évaluer l'efficacité de la prévention dans le cadre d'une mise en cohérence des politiques d'éducation, de santé et d'application de la loi.

La MILDECA promeut la mise en œuvre la plus précoce possible d'interventions de prévention scientifiquement validées et principalement orientées vers les populations les plus exposées : les jeunes, les femmes usagères de drogues, les publics précaires mais aussi les usagers en milieu professionnel.

1.1 Valoriser les stratégies de prévention fondées sur les preuves

En action

- ▶ Poursuivre les travaux de la Commission interministérielle de prévention des conduites addictives (CIPCA) présidée par la MILDECA et évaluer les programmes sélectionnés
- ▶ Valoriser le programme de recherche IPOGEES (Interventions des POLiciers et des GEndarmes en Etablissements Scolaires).
- ▶ Elaborer une charte de qualité pour la prévention des conduites addictives des jeunes fondée sur un recensement des acteurs, programmes et actions de prévention
- ▶ Expérimenter le programme « *Good Behaviour Game* » (GBG) de l'école au collège

1.2 Agir sur l'environnement et les comportements

En action

- ▶ Expérimenter le dispositif « Mois sans tabac » adapté du dispositif anglais « *Stoptober* »
- ▶ Mettre en place une ligne téléphonique de soutien à la parentalité
- ▶ Poursuivre l'expérimentation d'un programme de soutien précoce à la parentalité (PANJO)
- ▶ Mettre en œuvre la convention avec la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et l'Agence nationale de santé publique (ANSP) dédiée à l'information des allocataires en matière de conduites addictives

1

Prévenir et communiquer

1.2 Agir sur l'environnement et les comportements (suite)

En action

- ▶ Expérimenter le programme Soutien aux familles et à la parentalité (SFP) chez les jeunes de 12-16 ans au sein des Consultations jeunes consommateurs (CJC)
- ▶ Organiser une journée d'information consacrée à la prévention des conduites addictives lors de la rentrée scolaire
- ▶ Organiser des événements de prévention avec les équipes éducatives des différents établissements d'enseignement
- ▶ Poursuivre et mener à terme l'expérimentation de programmes de prévention au collège en s'appuyant sur le développement des compétences psychosociales
- ▶ Expérimenter des programmes de prévention des conduites addictives auprès des lycéens et des apprentis de l'enseignement agricole
- ▶ Prévenir les conduites addictives dans les écoles de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage
- ▶ Développer la formation et la sensibilisation aux conduites addictives des personnels éducatifs des lycées français à l'étranger ainsi que des actions de sensibilisation à destination des élèves de ces établissements
- ▶ Mener des actions de prévention dans les universités et les grandes écoles pour repérer des conduites addictives et les prendre en charge grâce au dispositif « étudiants relais »
- ▶ Organiser une journée nationale des « étudiants relais »
- ▶ Diffuser des outils numériques de prévention des conduites addictives pour les étudiants
- ▶ Prévenir les dérives sectaires liées à la consommation de substances psychoactives
- ▶ Sensibiliser les sportifs, via les pharmaciens, sur les propriétés potentiellement dopantes des médicaments
- ▶ Informer les usagers de salles de remise en forme sur les risques du dopage
- ▶ Informer les jeunes sur les risques liés à la consommation de produits dopants (notamment les stéroïdes anabolisants) pris dans une démarche de développement de la musculature

1

Prévenir et communiquer**1.3 Développer de nouvelles approches****En action**

- ▶ Adapter et expérimenter un programme anglais « ASSIST » de prévention du tabagisme par les pairs
- ▶ Développer des actions et des programmes de prévention par les pairs dans le cadre des activités scolaires, périscolaires, manifestations sportives et festives
- ▶ Expérimenter dans une ou plusieurs CJC, la prévention des conduites addictives par la pratique d'une activité physique et sportive

1.4 S'appuyer sur les outils de la politique de la ville**En action**

- ▶ Réaliser un état des lieux des actions et financements de l'Etat dédiés à la prévention de la consommation des substances psychoactives dans les quartiers « politique de la ville »
- ▶ Sensibiliser les professionnels du réseau « politique de la ville » à la thématique des comportements addictifs à travers le déploiement de l'attestation de formation à la prévention des conduites addictives

1.5 Renforcer les actions de prévention à destination des personnes sous main de justice**En action**

- ▶ Soutenir les actions de prévention des conduites addictives au sein de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
- ▶ Développer les connaissances sur les addictions pour les professionnels de la PJJ
- ▶ Mettre en place un programme d'intervention précoce en établissement pénitentiaire
- ▶ Evaluer l'impact des programmes de prévention de la récurrence sur le parcours de prise en charge de la personne placée sous main de justice

1

Prévenir et communiquer

1.6 **Instaurer un partenariat et un cadre institutionnel favorable**

En action

- ▶ Organiser un colloque scientifique international sur le thème « jeunes et cannabis »
- ▶ Expérimenter dans le ressort d'une ou plusieurs Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) un renforcement du partenariat des centres d'examens de santé (CES) avec les structures au contact des jeunes ainsi qu'avec les CJC

1.7 **Agir sur les lieux de vente**

En action

- ▶ Compléter le module « santé publique » de la formation obligatoire des buralistes

1.8 **Faciliter la mise en place dans les secteurs publics et privés d'une politique de prévention collective des conduites addictives**

En action

- ▶ Mobiliser les principaux réseaux concernés par l'encadrement pour mieux prévenir les conduites addictives dans les milieux professionnels
- ▶ Créer et animer un réseau d'entreprises, d'administrations et d'experts pour analyser les demandes et les solutions relatives à la prévention des conduites addictives en milieu de travail
- ▶ Mieux informer les professionnels du monde du travail sur les conduites addictives en utilisant le vecteur Internet
- ▶ Mobiliser les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) sur la prévention des risques professionnels liés à la consommation d'alcool et de drogues dans les entreprises.
- ▶ Faire de la prévention des addictions un sujet partagé par tous et traité, notamment, dans le cadre des instances nationales de concertation et de dialogue social en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- ▶ Expérimenter des actions pilotes au sein des ministères volontaires

1

Prévenir et communiquer

1.9 Diffuser cette connaissance dans le monde du travail

En action

- ▶ Organiser une journée nationale de la prévention des conduites addictives en milieu professionnel
 - ▶ Faciliter la mise en place d'actions de prévention et de communication vers les secteurs professionnels sensibilisés à la problématique des conduites addictives
-

1.10 Accroître l'impact des campagnes de communication

En action

- ▶ Promouvoir les CJC auprès des professionnels de santé et de justice
 - ▶ Adapter les messages de mise en garde sur les risques liés au jeu excessif ou pathologique à tous types de support numérique
 - ▶ Participer au Festival européen du Film d'Education
-

2

Accompagner et prendre en charge

Chaque usager de substances psychoactives doit pouvoir bénéficier d'un contact avec un professionnel compétent sur la question des conduites addictives afin d'élaborer avec lui un projet adapté d'accompagnement des troubles liés à l'usage de ces substances. Le recours facilité aux dispositifs spécialisés et le renforcement des pratiques professionnelles validées sont un des enjeux du plan d'actions 2016-2017, avec l'adaptation des stratégies thérapeutiques et le renouvellement des stratégies d'accompagnement.

2.1 Conforter les compétences des professionnels en contact avec les jeunes

En action

- ▶ Inscrire le thème des doubles diagnostics addiction-psychiatrie dans le programme de travail de la Haute autorité de santé
- ▶ Soutenir les bonnes pratiques professionnelles dans les CJC :
 - Promotion de l'utilisation du guide Processus d'accompagnement et d'alliance pour le changement thérapeutique (PAACT) dans les CJC
 - Poursuite de l'échange d'expériences
- ▶ Organiser un colloque national des CJC
- ▶ Analyser, améliorer et développer les partenariats PJJ et CJC

2.2 Conforter les compétences des professionnels de santé et le positionnement des médecins généralistes

En action

- ▶ Réaliser une évaluation des microstructures et étudier les conditions de leur « transposabilité »
- ▶ Développer le contenu du portail des acteurs de premier recours intervenir-addictions.fr

2

Accompagner et prendre en charge

2.3 **Etendre les interventions des dispositifs de soins spécialisés**

En action

- ▶ Etudier les évolutions budgétaires des dispositifs de soins spécialisés
- ▶ Renforcer et améliorer la couverture territoriale et populationnelle des équipes de liaison et de soins en addictologie (ELSA)
- ▶ Mener un état des lieux des pratiques professionnelles dans les ELSA. Valoriser et diffuser les bonnes pratiques
- ▶ Mettre en place un dispositif d'aide au maintien de l'abstinence en milieu carcéral : l'unité de réhabilitation pour usagers de drogues (URUD). En évaluer l'impact sanitaire et judiciaire

2.4 **Renforcer l'accessibilité géographique et sociale**

En action

- ▶ Diffuser les bonnes pratiques d'accompagnement et de prise en charge des femmes présentant des conduites addictives à travers la diffusion de guides et l'organisation d'un séminaire national
- ▶ Renforcer l'offre médico-sociale et adapter la répartition territoriale des établissements médico-sociaux aux besoins de la population

2.5 **Adapter les stratégies thérapeutiques**

En action

- ▶ Faciliter et accompagner les hospitalisations de jour en lien avec une addiction
- ▶ Elaborer un cahier des charges pour les soins résidentiels des dispositifs spécialisés permettant de renforcer l'accueil des femmes avec ou sans enfants

2.6 **Soutenir et diffuser la thérapie familiale multidimensionnelle (MDFT)**

En action

- ▶ Déployer la méthode de thérapie familiale multidimensionnelle (MDFT) dans une CJC de recours par région
- ▶ Etendre progressivement la méthode MDFT au sein de la PJJ

2

Accompagner et prendre en charge

2.7 Déployer l'approche intégrée vers les comorbidités psychiatriques

En action

- ▶ Réaliser un état des lieux des pratiques partenariales d'accompagnement et de suivi des personnes présentant un double diagnostic : troubles liés à la consommation de produits psychoactifs et troubles psychiatriques.
- ▶ Valoriser les bonnes pratiques dans ce domaine, proposer des perspectives de déploiement et expérimenter de nouvelles pratiques
- ▶ Adapter le cahier des charges pour les soins résidentiels des dispositifs spécialisés (voir objectif 2.5) à l'accueil des mineurs nécessitant ce type de suivi

2.8 Déployer l'approche intégrée vers les comorbidités somatiques

En action

- ▶ Améliorer le dépistage et la prise en charge des infections par le VHC et le VIH chez les usagers de drogues en particulier par l'utilisation du dispositif du test rapide à orientation diagnostic (TROD)
- ▶ Conduire une étude sur le rôle des techniques non invasives, telles le FibroScan®, pour dépister les fibroses hépatiques auprès des usagers de drogues
- ▶ Identifier, décrire et promouvoir des modes d'organisation nouveaux pour prendre en charge des usagers de drogues séropositifs pour le VHC et/ou le VIH
- ▶ Favoriser l'accès au FibroScan® dans les unités sanitaires des établissements pénitentiaires
- ▶ Publier et diffuser un manuel de fiches cliniques relatives aux intoxications aux nouvelles substances psychoactives (NSP) destiné aux urgentistes et réanimateurs

2

Accompagner et prendre en charge

2.9 Soutenir des recherches sur de nouveaux traitements des conduites addictives et de la dépendance

En action

- ▶ Expérimenter les modalités de réalisation systématique d'analyses toxicologiques et biologiques dans le cadre d'une prise en charge en urgence pour une possible intoxication aux NSP

2.10 Améliorer la qualité de prise en charge des patients sous traitements de substitution aux opiacés (TSO) et développer leur accessibilité

En action

- ▶ Favoriser la dispensation quotidienne des traitements de substitution aux opiacés (TSO) en officine de ville par la mise en place d'une expérimentation dans des pharmacies volontaires
- ▶ Mettre en place la primoprescription de méthadone en ville
- ▶ Mettre en place et développer l'accessibilité de la naloxone pour prévenir les décès par surdose d'opiacés
- ▶ Développer des outils d'accompagnement pour la formation des professionnels et des usagers dans le cadre de la mise à disposition de naloxone et de la primo-prescription de méthadone en ville
- ▶ Elaborer un document de référence concernant l'éducation thérapeutique des personnes bénéficiant d'un TSO
- ▶ Tenir des assises sur le thème des addictions en milieu carcéral

2.11 Proposer des services d'aide à distance

En action

- ▶ Adapter et expérimenter un programme d'aide en ligne au sevrage de la consommation de cannabis « *Quit the shit* »
- ▶ Elaborer une version optimisée de l'alcoomètre en ligne du site Alcoolinfoservice.fr et développer une application pour tout type d'appareil mobile

2

Accompagner et prendre en charge

2.12 Favoriser le recours aux groupes d'entraide

En action

- ▶ Améliorer la visibilité des groupes d'entraide alcool et drogues illicites au plan local
 - ▶ Soutenir le développement de groupes d'autosupport d'usagers d'alcool
 - ▶ Faciliter l'intervention des groupes d'autosupport en milieu carcéral ainsi que l'organisation de la continuité de la prise en charge des personnes détenues à leur sortie
-

2.13 Faciliter et accompagner l'arrêt du tabac

En action

- ▶ Élaborer un dispositif général facilitant l'arrêt du tabac notamment pour les jeunes de 20 à 25 ans comportant un coaching et un kit d'aide
 - ▶ Développer l'expérimentation de consultations puis de suivi pour l'arrêt du tabac chez les femmes enceintes
-

3

Réduire les risques sanitaires et les dommages sociaux

La politique de réduction des risques et des dommages s'inscrit dans une logique de *continuum* avec les stratégies thérapeutiques et s'appuie sur l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le champ des addictions. Elle doit comporter une palette d'actions permettant de tenir compte de la diversité des besoins des usagers de substances psychoactives et de répondre à l'ensemble des enjeux sanitaires et sociaux liés à l'usage de ces substances.

3.1 Favoriser l'acceptabilité des actions de réduction des risques

En action

- ▶ Renforcer le recours à la médiation sociale dans les projets de réduction des risques
- ▶ Poursuivre dans le quartier de la gare du Nord à Paris une action de médiation sociale impliquant des usagers de drogues

3.2 Etendre le champ de la réduction des risques à l'ensemble des produits

En action

- ▶ Elaborer des référentiels de réduction des risques spécifiques à l'ensemble des substances dont l'alcool et le tabac, et aux addictions comportementales
- ▶ Renforcer l'analyse et la transmission des données relatives aux NSP aux services de santé via l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)
- ▶ Créer un groupe de travail interministériel consacré à la réflexion sur des outils juridiques et à l'échange d'informations sur les NSP
- ▶ Expérimenter dans les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) de nouvelles pratiques de réduction des risques dans le cadre des usages d'alcool
- ▶ Adapter et déployer le programme canadien « ALCOCHOIX+ »

3

**Réduire les risques sanitaires
et les dommages sociaux****3.3 Développer les approches populationnelles de la réduction des risques****En action**

- ▶ Améliorer l'accompagnement et l'organisation de la prévention et de la réduction des risques dans les manifestations festives organisées par les jeunes (Teknival, free party, apéro géant etc.)

- ▶ Réaliser un guide méthodologique sur les grands rassemblements festifs et culturels à l'occasion de l'EURO 2016

- ▶ Sensibiliser les publics de cinq évènements artistiques et culturels à la prévention des conduites addictives et à la réduction des risques en s'appuyant sur l'expérience « étudiants relais »

- ▶ Mettre en œuvre des actions spécifiques pour agir sur l'alcoolisation ponctuelle importante (API) des jeunes dans l'espace public

- ▶ Mettre en œuvre le projet du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) « Alcool, ville et vie nocturne »

- ▶ Développer des centres régionaux de réduction des risques (RDR) à distance s'appuyant sur des CAARUD existants :
 - Publier et diffuser un guide à l'attention des établissements médico-sociaux qui souhaitent expérimenter un programme de RDR à distance.
 - Mettre à disposition une plate-forme Internet d'échanges de pratiques.
 - Mettre en place des formations en régions et soutenir l'action RDR à distance au niveau national dans la période de ce déploiement.

- ▶ Former les modérateurs et animateurs des forums d'échanges/groupes de discussion aux approches spécifiques d'une RDR sur Internet

- ▶ Développer des actions de RDR sur Internet ayant pour cible les NSP

- ▶ Développer et renforcer les actions de réduction des risques en milieu carcéral :
 - Appliquer les dispositions de l'article 41 de la loi de modernisation de notre système de santé (LMSS)
 - Préciser les modalités de mise en place des actions de RDR (expérimentation de programmes d'échanges de seringues (PES), prévention des overdoses à la sortie de détention, etc.)
 - Rédiger un cadre de mise en place des PES, incluant une évaluation.
 - Accompagner la mise en place des actions de RDR dans les établissements pénitentiaires
 - Proposer une stratégie de diffusion

Evaluer l'acceptabilité de la mise en place des outils de RDR en milieu carcéral auprès des personnels et personnes détenues

3

**Réduire les risques sanitaires
et les dommages sociaux****3.4 Renforcer l'accessibilité et la sécurisation de l'offre de réduction des risques****En action**

- ▶ Améliorer l'accessibilité aux trousse de prévention en mettant à jour un guide d'implantation et de maintenance des automates, des CAARUD référents régionaux en charge des automates, en organisant une nouvelle journée régionale « pharmacie et PES » et en développant des actions conjointes avec le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP)
- ▶ Lancer une étude de faisabilité de l'intégration des seringues des usagers de drogues intraveineuses dans la filière de récupération des déchets de santé

3.5 Procéder à des expérimentations d'actions innovantes**En action**

- ▶ Expérimenter une salle de consommation à moindre risque (SCMR) dans trois villes dont Paris et Strasbourg
- ▶ Expérimenter un programme de prévention du passage à l'injection des usagers de drogues « Change le programme » adapté du programme anglais « *Break the cycle* »
- ▶ Mettre en œuvre un programme expérimental de prévention et de prise en charge des troubles liés à l'alcoolisation fœtale à La Réunion, élaborer et expérimenter un programme de même type en région Aquitaine

3.6 Favoriser la dimension socioprofessionnelle dans la prise en charge globale**En action**

- ▶ Valoriser lors d'une journée d'information, les pratiques professionnelles collaboratives mises en œuvre entre les associations du champ social et celles du champ des addictions
- ▶ Développer un module de formation à ce type de pratiques
- ▶ Offrir aux jeunes de moins de 25 ans sans domicile fixe et usagers de drogues la possibilité d'accéder à un logement ou un hébergement en lien avec le programme Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ)
- ▶ Organiser une journée nationale TAPAJ
- ▶ Soutenir les dispositifs expérimentaux d'accès au marché du travail et à l'emploi des jeunes usagers de drogues en difficulté

3

**Réduire les risques sanitaires
et les dommages sociaux**

3.7 Articuler les actions de la santé et de la justice

En action

- ▶ Renforcer les CSAPA référents par l'élaboration d'un guide et par la présentation de ces structures lors d'assises de la santé en prison
 - ▶ Construire une recherche action concernant les actions de dépistage pour les personnes en détention
 - ▶ Soutenir le développement d'une application de recueil des données sur l'état de santé des personnes entrant en détention
 - ▶ Organiser une coordination des intervenants sanitaires, pénitentiaires, judiciaires et associatifs (dont les groupes d'auto support) amenés à prendre en charge une personne placée sous main de Justice
-

4

Agir en Outre-Mer

Les Outre-Mer et l'hexagone ont de nombreux points communs notamment en ce qui concerne la formation des professionnels de santé, le réseau de premier recours, et la prise en charge dans un parcours coordonné de soins. Néanmoins les départements et collectivités d'Outre-Mer doivent faire face à certaines problématiques particulières en matière de consommation et de trafic qu'il convient de traiter spécifiquement.

4.1 **Améliorer la connaissance des consommations dans les Outre-Mer**

En action

- ▶ Améliorer la connaissance des consommations de substances psychoactives dans les départements d'Outre-Mer (DOM) notamment à Mayotte
- ▶ Etendre la plateforme d'information et d'échange Internet de La Réunion à l'ensemble des Outre-Mer

4.2 **Adapter le dispositif de prise en charge aux besoins identifiés**

En action

- ▶ Former les professionnels des CJC à l'intervention précoce et promouvoir l'utilisation du guide Processus d'accompagnement et d'alliance pour le changement thérapeutique (PAACT) dans les CJC
- ▶ Expérimenter un programme Soutien aux familles et à la parentalité (SFP) à la Réunion

4.3 **Renforcer la lutte contre le trafic inter-îles dans les Antilles**

En action

- ▶ Organiser des séminaires régionaux pour favoriser les échanges entre les différents acteurs engagés dans la lutte contre le trafic de stupéfiants en Amérique latine et dans les Caraïbes

4

Agir en Outre-Mer

4.4 Renforcer l'action du Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD) de Fort-de-France à destination des États voisins des départements français d'Amérique

En action

- ▶ Renforcer la coopération en matière de formation à la lutte contre les trafics et notamment le trafic maritime
-

5

Intensifier la lutte contre les trafics

La France demeure un marché de consommation de produits stupéfiants ainsi qu'un pays de transit vers d'autres pays européens. Les capacités de contrôle des flux et le démantèlement des réseaux d'importation de trafiquants constituent un enjeu primordial et doivent être renforcés, grâce notamment à une coopération accrue entre les professionnels au niveau international. Sur le territoire national, la réponse forte apportée aux trafics, doit également être différenciée selon leur nature et adaptée selon leur échelle et leur enracinement sur le territoire, dans le tissu urbain et périurbain. La coordination de l'action est la clé de voûte de l'efficacité de la lutte contre les trafics de stupéfiants, tant au niveau international que national. Elle doit être soutenue par l'amélioration de la collecte, de la mutualisation et de l'échange de renseignements entre les administrations. L'aspect patrimonial des enquêtes doit être systématisé et développé pour une meilleure efficacité. Enfin, il convient de doter les pouvoirs publics des moyens propres pour lutter efficacement contre la tendance émergente des nouvelles drogues de synthèse, qui échappent aux classifications en stupéfiants.

5.1 Renforcer la coopération internationale et la mutualisation du renseignement

En action

- ▶ Analyser régulièrement l'état de la menace sous le pilotage de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS), et actualiser une cartographie des nouveaux itinéraires du trafic national et international
- ▶ Améliorer la collecte, la mutualisation et l'échange de renseignements en provenance des services de police, de gendarmerie et de douane.
- ▶ Renforcer la coordination du travail des laboratoires des ministères de l'Intérieur et de la Douane et la comptabilisation des saisies
- ▶ Organiser le séminaire « Marinfo » en vue de renforcer la coopération internationale douanière

5

Intensifier la lutte contre les trafics**5.2 Renforcer les capacités de contrôle des vecteurs terrestre, aérien et maritime****En action**

- ▶ Renforcer la vidéo-protection et le contrôle sur les axes routiers principaux et secondaires
- ▶ Optimiser les contrôles et le recueil du renseignement auprès des partenaires concernés
- ▶ Améliorer l'accès aux images et aux données dans les enceintes portuaires
- ▶ Optimiser l'utilisation des moyens d'intervention des équipes de visite en mer

5.3 Accroître la surveillance de l'utilisation du vecteur Internet et la lutte contre l'offre de produits illicites en ligne**En action**

- ▶ Renforcer la surveillance du « darknet »

5.4 Traiter spécifiquement le trafic local, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville et à l'intérieur des zones de sécurité prioritaires (ZSP)**En action**

- ▶ Resserrer les liens de confiance entre les citoyens confrontés aux trafics de stupéfiants et les acteurs de l'Etat
- ▶ Renforcer la stratégie territoriale de lutte contre les trafics

5

Intensifier la lutte contre les trafics**5.5 Poursuivre l'effort de démantèlement des réseaux de trafic***En action*

- ▶ Améliorer les moyens opérationnels et favoriser le recours aux analyses techniques et informatiques
-

5.6 Lutter contre le trafic impliquant les mineurs*En action*

- ▶ Mieux articuler l'action des personnels afin de renforcer la lutte contre le trafic aux abords des établissements scolaires par la formation des chefs d'établissement et des équipes mobiles de sécurité, des conseillers techniques sécurité
-

5.7 Lutter contre le trafic de drogues en milieu carcéral*En action*

- ▶ Soutenir la recherche sur le trafic de produits stupéfiants en détention
-

5.8 Renforcer la lutte contre le blanchiment des fonds issus des trafics*En action*

- ▶ Renforcer les actions, destinées aux services douaniers, de formation et de sensibilisation relatives à la lutte contre le blanchiment lié aux trafics de stupéfiants
 - ▶ Améliorer les moyens opérationnels des services douaniers pour la détection des fonds issus du trafic de stupéfiants
-

5

Intensifier la lutte contre les trafics**5.9 Poursuivre au niveau judiciaire les actions menées en matière d'enquête patrimoniale***En action*

- ▶ Renforcer le cadre juridique permettant de capter les avoirs criminels des trafiquants après condamnation et organiser un atelier régional sur la saisie et la confiscation des avoirs des trafiquants de produits stupéfiants

5.10 Intensifier la lutte contre la cannabiculture*En action*

- ▶ Sensibiliser les policiers et gendarmes à la détection des signes de présence d'une plantation de cannabis
- ▶ Identifier en lien avec les partenaires concernés de nouveaux leviers d'action en matière de détection
- ▶ Expérimenter le recours à des moyens aériens de détection

5.11 Poursuivre la lutte contre la contrebande de tabac*En action*

- ▶ Développer un profilage scientifique d'échantillons de tabac

5.12 Renforcer la lutte contre le détournement des précurseurs chimiques de produits stupéfiants*En action*

- ▶ Renforcer le partenariat avec les opérateurs économiques dans le cadre de la lutte contre le détournement des précurseurs chimiques de drogues

6

Mieux appliquer la loi

Dans une approche préventive, les pouvoirs publics doivent veiller à une meilleure connaissance et application des lois afin de mieux protéger la population. Certaines dispositions de la loi de modernisation de notre système de santé devant concourir à mieux prévenir les dommages liés à l'alcool et au tabac sont inscrites dans le présent plan d'actions. D'autre part, les consommations de substances psychoactives jouent un rôle dans la commission de nombreux crimes et délits. Les mesures ordonnées dans le cadre pénal et les partenariats mis en place entre santé et justice doivent donc permettre de réduire le risque de récidive, c'est-à-dire les dommages sociaux résultant de ces usages, et d'orienter au mieux les personnes dont les consommations problématiques sont révélées à l'occasion d'une procédure judiciaire.

6.1 Limiter l'entrée en consommation des jeunes*En action*

- ▶ Recenser, diffuser et valoriser les bonnes pratiques locales pour une meilleure application de la loi (ex: charte sans tabac)
- ▶ Renforcer les contrôles d'interdiction de vente d'alcool et de tabac aux mineurs
- ▶ Assurer le respect des dispositions de la loi de modernisation de notre système de santé (LMSS) relatives à la lutte contre le tabagisme et concernant les buralistes

6.2 Mieux prévenir les dommages liés à l'alcool et au tabac*En action*

- ▶ Mieux appliquer la réglementation relative aux établissements proposant la vente et la consommation sur place de tabac par utilisation de narguilés (« bars à chicha »)
- ▶ Promouvoir une formation obligatoire pour les gestionnaires de débits de boisson temporaires sollicitant une dérogation pour une ouverture tardive
- ▶ Promouvoir une charte territoriale d'engagement des pouvoirs publics et des professionnels visant à lutter contre l'usage abusif d'alcool
- ▶ Mettre en place une chaire « Marketing et santé publique » afin de développer des travaux d'observation / recherche sur les stratégies marketing liées aux boissons alcooliques et aux produits du tabac

6

Mieux appliquer la loi**6.3 Mieux protéger les non-fumeurs***En action*

- ▶ Développer les espaces publics sans tabac (parcs, terrasses, autres lieux)

6.4 Mieux avertir les femmes enceintes des risques du tabac et de l'alcool*En action*

- ▶ Mieux avertir les femmes enceintes des risques du tabac et de l'alcool, notamment par une actualisation du message sanitaire (pictogramme « SAF ») préconisant l'absence de consommation d'alcool par les femmes enceintes sur les contenants d'alcool
- ▶ Etudier la possibilité d'élaborer un message d'information sur la dangerosité de la consommation d'alcool sur les tests de grossesse ou d'ovulation

6.5 Rechercher l'efficacité de la réponse publique aux infractions commises après la consommation d'alcool et de stupéfiants*En action*

- ▶ Poursuivre les travaux sur le traitement judiciaire des usagers de stupéfiants
- ▶ Animer un groupe de travail sur l'articulation santé-justice et le financement des mesures concernant les personnes sous main de justice
- ▶ Poursuivre l'expérimentation menée au tribunal de grande instance (TGI) de Bobigny (93) pour une prise en charge globale et continue des auteurs d'infractions et évaluer son impact

6**Mieux appliquer la loi**

6.6 Mieux réprimer la conduite sous l'empire d'un état alcoolique et/ou après usage de stupéfiants**En action**

- ▶ Généraliser le prélèvement salivaire de confirmation d'usage de stupéfiants en matière de sécurité routière
 - ▶ Mettre en œuvre dans trois départements l'éthylotest anti-démarrage (EAD)
-

6.7 Mener des actions pédagogiques sur les dangers de la consommation de substances psychoactive au volant**En action**

- ▶ Actualiser les données sur la responsabilité de l'alcool et des stupéfiants dans les accidents de la route
 - ▶ Mettre en place des actions de sensibilisation à la sécurité routière prenant en compte la consommation de produits psychoactifs dans les établissements de l'éducation nationale et de l'agriculture et pour les candidats au permis de conduire
-

6.8 Organiser, en matière de conduites dopantes, une réponse publique élargie**En action**

- ▶ Sensibiliser les sportifs sur la nature et les dangers des produits dopants
-

6

Mieux appliquer la loi

6.9 Mieux sécuriser la chaîne de prescription et de délivrance

En action

- ▶ Renforcer les pouvoirs des services d'enquêtes en matière de trafic de médicaments vétérinaires
 - ▶ Développer le partenariat entre les agences régionales de santé (ARS) et les Comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF)
-

6.10 Traiter de la problématique spécifique du détournement de médicaments en milieu carcéral.

En action

- ▶ Poursuivre l'information des personnes détenues sur le mésusage de médicaments
-

7

Soutenir la recherche et l'observation

En France, le soutien à une recherche d'excellence dans le domaine des conduites addictives est une priorité forte du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017. Elle a fait l'objet d'une stratégie dédiée. Dans ce contexte, la MILDECA privilégie à la fois l'animation scientifique (programmes d'information scientifiques, colloques) et le financement d'études ou d'évaluations plus directement utiles à l'amélioration de l'action publique (évaluation de dispositifs de soin, de programmes de prévention). Les interventions de prévention et de soin nécessitent de développer une politique de recherche pluridisciplinaire ambitieuse, afin d'appréhender plus finement les facteurs de vulnérabilité aux conduites addictives et les facteurs de protection, les processus de transition vers l'addiction et/ou d'autres pathologies.

7.1 Progresser dans la compréhension des conduites addictives**En action**

- ▶ Développer la recherche en sciences sociales et humaines sur les addictions dans le cadre du programme de soutien doctoral MILDECA / EHESS (Ecole des hautes études en sciences sociales)
- ▶ Amplifier le volet relatif aux addictions de l'enquête *Health Behaviour in School-Aged Children* (HBSC)
- ▶ Inclure un volet sur les addictions dans l'enquête MAVIE de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) sur les accidents de la vie courante
- ▶ Enquêter sur les liens entre la supervision parentale, l'usage de stupéfiants et les addictions des adolescents
- ▶ Etudier les pratiques de jeu de hasard et d'argent des mineurs
- ▶ Inclure la ville de Strasbourg dans le périmètre de la cohorte COSINUS (COhorte pour l'évaluation des facteurs Structurels et INdividuels de l'USage de drogues) mise en place dans le cadre de l'évaluation des salles de consommation à moindre risque
- ▶ Exploiter les données relatives aux addictions en milieu professionnel de la cohorte Constance (cohorte épidémiologique « généraliste » constituée d'un échantillon représentatif de 200 000 adultes âgés de 18 à 69 ans consultants dans des centres d'exams de santé de la sécurité sociale)
- ▶ Etudier les pratiques de contraception chez les femmes usagères de drogues

7

Soutenir la recherche et l'observation

7.2 Soutenir la recherche sur les traitements médicamenteux innovants et les nouvelles stratégies thérapeutiques

En action

- ▶ Traiter les troubles cognitifs associés à la consommation de cannabis en adaptant le programme scientifique CANDIS (*CANnabis-related DISorders*)

7.3 Développer des études répondant directement aux besoins des administrations

En action

- ▶ Inclure la France dans la plateforme internationale d'aide aux politiques publique de réduction des dommages associés à l'alcool portée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- ▶ Conduire les travaux utiles à une actualisation des repères en matière de consommation d'alcool, adaptés au grand public
- ▶ Commander une expertise collective Inserm sur l'alcool
- ▶ Evaluer l'impact du paquet neutre
- ▶ Réaliser une étude de faisabilité sur une « carte joueur » visant à harmoniser le niveau de protection des joueurs et des mineurs en France
- ▶ Réaliser une enquête nationale prospective dans les établissements de l'enseignement supérieur visant à explorer le phénomène du dopage intellectuel et la consommation de substances psychoactives chez les étudiants
- ▶ Réaliser une étude d'administration comparée en Europe relative à la coordination des différents acteurs interministériels et de la société civile dans la lutte contre le trafic de stupéfiants
- ▶ Poursuivre la mise en œuvre du dispositif d'analyse des résidus de drogues dans les eaux usées des établissements pénitentiaires

7

Soutenir la recherche et l'observation

7.4 Développer la recherche sur la prévention

En action

- ▶ Développer la recherche sur la prévention des conduites addictives dans le cadre de l'appel d'offres « Prévention » porté par l'Institut de recherche en santé publique (IRESP)
- ▶ Evaluer la transférabilité d'un programme expérimental de prévention des conduites addictives au sein d'une cohorte de collégiens

7.5 Développer la recherche évaluative

En action

- ▶ Etudier des déterminants psychosociaux et environnementaux des usages de substances psychoactives dans les armées
- ▶ Réaliser une étude sur les modalités d'achats des tabacs en France

7.6 Renforcer l'animation scientifique

En action

- ▶ Mettre en place un groupe de réflexion autour de la stratégie nationale de la recherche sur l'ensemble des addictions
- ▶ Créer un réseau national de recherche en alcoologie
- ▶ Créer un réseau de chercheurs en sciences humaines et sociales sur les addictions
- ▶ Organiser une Journée de restitution et de transfert des recherches sur les addictions financées par l'Agence nationale de la recherche (ANR)
- ▶ Organiser un colloque scientifique international sur les addictions en lien avec les professionnels de la prévention et du soin
- ▶ Organiser une journée de valorisation de la recherche sur les addictions aux écrans
- ▶ Développer l'information scientifique dans le cadre du partenariat MILDECA / Inserm
- ▶ Créer un prix scientifique « MILDECA »

7

Soutenir la recherche et l'observation

7.7 Stimuler l'ouverture internationale de la recherche française

En action

- ▶ Procéder à une évaluation comparée du programme TAPAJ mis en œuvre en France et au Québec
- ▶ Encourager la coopération scientifique en soutenant le programme d'échanges postdoctorales Inserm / NIDA (*National Institute on Drug Abuse*)
- ▶ Soutenir la deuxième édition de l'appel à projets de recherche européen en sciences sociales des addictions « ERA Net ERANID »
- ▶ Soutenir la deuxième partie de l'action conjointe européenne de recherche pour la réduction des dommages associés à l'alcool (Programme RAHRA – *Reducing Alcohol Related Harm Action*)

8

Harmoniser les contenus de la formation initiale et continue

La consommation de drogues comportant des enjeux de santé publique mais aussi de sécurité publique parfois contradictoires, la MILDECA soutient la mise en cohérence des politiques publiques par la formation des professionnels d'horizon divers. Ces formations visent la compréhension de la réalité des conduites comme des enjeux de santé et de sécurité publiques.

L'enjeu de la formation est également de fournir à tout professionnel, en particulier aux acteurs de première ligne encadrant des jeunes, la capacité à prévenir par le développement des compétences psychosociales, à repérer une conduite addictive afin d'orienter vers une structure spécialisée en vue d'apporter une réponse d'accompagnement ou de soin adaptée.

8.1 Renforcer la formation initiale et continue sur les conduites addictives

En action

- ▶ Adapter la formation initiale des professions médicales et paramédicales à partir des recommandations de bonnes pratiques de la Haute autorité de santé (HAS)
- ▶ Former les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les masseurs-kinésithérapeutes et les infirmiers à la prescription de substituts nicotiques
- ▶ Établir des conventions avec des rectorats pilotes pour former les personnels de façon intercatégorielle
- ▶ Développer une formation sur les comportements à risque des jeunes pour les professionnels de l'animation jeunesse
- ▶ Déployer la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation à la prévention des conduites addictives
- ▶ Organiser des formations nationales afin d'actualiser les connaissances des personnels de santé scolaires et des services universitaires de médecine préventive en matière d'addictions et favoriser la diffusion de bonnes pratiques
- ▶ Former les étudiants des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) : élaborer avec des experts et des créateurs de jeux vidéo un « *serious game* » de prévention à l'addiction aux écrans à destination des jeunes et les diffuser via les médias sociaux
- ▶ Mieux informer les magistrats en formation initiale sur la prise en charge sanitaire, sociale et judiciaire des addictions



Harmoniser les contenus de la formation initiale et continue

8.1 Renforcer la formation initiale et continue sur les conduites addictives (suite)

En action

- ▶ Conforter l'enseignement en addictologie en premier, deuxième et troisième cycles des études de médecine
- ▶ Créer un master interuniversitaire de recherche en addictologie ouvert aux internes et aux autres professionnels de santé
- ▶ Élargir l'enseignement en addictologie actuellement dispensé aux étudiants en médecine, à l'ensemble des professionnels de la santé (travailleurs sociaux...)

8.2 Favoriser le partage des cultures professionnelles par la formation continue

En action

- ▶ Déployer la formation à la prévention des conduites addictives avec attestation nationale à travers trois régions initiatrices : Ile-de-France, Bretagne, La Réunion
- ▶ Standardiser la qualité des formations de prévention des conduites addictives, dans le cadre du Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateurs et de directeurs (BAFA et BAFD)
- ▶ Mettre en place des formations pour sensibiliser les professionnels de santé sur les modalités de repérage et de prise en charge des personnes présentant des addictions
- ▶ Renforcer la formation des professionnels de santé en contact avec les femmes enceintes au repérage et à la prise en charge précoce des conduites addictives
- ▶ Actualiser le site internet destiné à la sensibilisation des chirurgiens-dentistes et organiser une formation croisée entre les professionnels des CSAPA et les professionnels du soin dentaire
- ▶ Élaborer un socle commun de connaissances sur le trafic de substances et les méthodes dopantes, à l'attention des différentes administrations impliquées
- ▶ Actualiser et uniformiser la formation initiale et continue des Formateurs relais anti-drogue (FRAD) et Policiers formateurs anti-drogue (PFAD)
- ▶ Développer et mettre en ligne des ressources documentaires et des outils d'aide à l'enquête en matière de lutte contre l'usage, le trafic et le blanchiment d'argent



Harmoniser les contenus de la formation initiale et continue

8.2 Favoriser le partage des cultures professionnelles par la formation continue *(suite)*

En action

- ▶ Poursuivre la formation à l'identification des conduites addictives des formateurs des personnels de la protection de l'enfance et de l'adolescence
- ▶ Sensibiliser les équipes dirigeantes de l'enseignement supérieur à la problématique de l'organisation des soirées festives en prenant appui sur la « Charte d'évènements festifs »
- ▶ Étendre la mise en place de la « Charte d'évènements festifs » à l'ensemble des établissements supérieurs du ministère de la Culture
- ▶ Former des médecins du travail, médecins de prévention et infirmiers à la prévention des conduites addictives en milieu professionnel
- ▶ Réaliser un séminaire de sensibilisation et de formation à l'École nationale de la magistrature (ENM) des délégués du Procureur sur les dispositifs de lutte contre l'usage de produits stupéfiants
- ▶ Mettre en place une formation ENM « Lutte contre les addictions : quels partenariats pour quels projets ? »
- ▶ Former les directeurs de cabinet des Préfets sur la question des addictions lors de leur prise de fonction de chefs de projet MILDECA
- ▶ Expérimenter des formations territoriales et interprofessionnelles sur la prévention des risques et des conduites addictives
- ▶ Faire participer les intervenants auprès des personnes placées sous main de justice à la formation à la prévention des conduites addictives avec attestation
- ▶ Poursuivre le développement du diplôme universitaire « Adolescents difficiles » en Guadeloupe
- ▶ Développer la formation continue des médecins et des infirmiers des services de santé des armées dans le domaine de l'addictologie
- ▶ Développer la formation continue des enseignants des lycées maritimes
- ▶ Mettre en place un outil spécifique de sensibilisation des personnels militaires sur la consommation d'alcool

9

Renforcer l'efficacité de la gouvernance

Composé d'une multiplicité d'acteurs intervenant dans le champ de la lutte contre les drogues et les conduites addictives, le dispositif territorial constitue un levier essentiel de l'action interministérielle de la MILDECA. Dans le contexte d'un redécoupage des régions de France, les chefs de projets de la MILDECA seront amenés à construire et/ou à renforcer des partenariats, à rechercher une meilleure cohérence des modes d'interventions et des financements et à mutualiser les actions. Ainsi, la MILDECA a souhaité faire du renforcement de l'accompagnement et de la structuration de son réseau territorial un axe prioritaire du plan d'actions 2016-2017.

9.1 Agir au niveau central*En action*

- ▶ Renforcer l'interministérialité des actions conduites par le réseau territorial des chefs de projets MILDECA
- ▶ Mettre en œuvre un dispositif de prévention des troubles à l'ordre public en lien avec les conduites addictives autour du championnat d'Europe de football de 2016 (« Euro 2016 »)

9.2 Agir au niveau territorial*En action*

- ▶ Renforcer au niveau central l'accompagnement des chefs de projets et la diffusion des bonnes pratiques
- ▶ Renforcer la coordination du réseau territorial dans le cadre de la réforme des régions 2016 (notamment les quatre régions pilotes : Nord-Pas-de-Calais – Picardie, Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Centre-Val-de-Loire)

9.3 Évaluer le plan d'action gouvernemental 2013-2017*En action*

- ▶ Suivre l'action du réseau territorial en cohérence avec les orientations du plan et en lien avec l'OFDT

10

Renforcer l'action de la France aux niveaux européen et international

La mondialisation représente un défi en matière d'addictions et de trafics, mais elle constitue également l'occasion de mieux connaître les expériences positives et les bonnes pratiques, de mutualiser les moyens de lutte contre le trafic, de partager les valeurs et les acquis.

Dans ce contexte, la France œuvre avec ses partenaires pour faire face au trafic de drogues et aux conduites addictives. La politique française s'inscrit dans le respect des conventions internationales et dans un cadre européen qui évolue au fil du temps. Au niveau européen, la Stratégie antidrogue de l'Union européenne 2013-2020, adoptée en décembre 2012 par le Conseil de l'UE sert de référence à la politique conduite au niveau national.

10.1 Partager les acquis

En action

- ▶ Soutenir les axes prioritaires de la France au sein des organisations européennes et internationales (Union européenne, Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, Groupe de Dublin, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD))
- ▶ Porter une politique claire et cohérente, en réaffirmant l'exigence d'une lutte sans relâche contre les trafics, et en insistant sur l'importance de la prévention, du soin et de la réduction des risques
- ▶ Maintenir l'engagement de la France au niveau international sur la lutte contre les drogues et les conduites addictives
- ▶ Promouvoir, dans le cadre de la Session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies (SEAGNU), la préservation et la consolidation du cadre législatif et institutionnel international du contrôle des drogues
- ▶ Porter une politique fondée sur les conduites addictives plutôt que sur les substances
- ▶ Promouvoir la création d'observatoires nationaux des drogues, en liaison avec les organisations internationales et régionales (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, ONUDD) en fournissant la formation et les outils aux pays demandeurs
- ▶ Participer à une meilleure visibilité de la politique et des actions de l'Union européenne
- ▶ Promouvoir la mise en cohérence et la bonne coordination des instruments et des acteurs européens (États membres, Service européen pour l'action extérieure (SEAE), Commission européenne, Délégations de l'UE) en matière de lutte contre la drogue

Renforcer l'action de la France aux niveaux européen et international

10.2 Cibler l'action

En action

- ▶ Focaliser prioritairement l'action de la France en Afrique de l'Ouest, en Afghanistan et dans les pays voisins, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et dans les pays de la rive sud de la Méditerranée
- ▶ Soutenir la mise en œuvre de programmes d'assistance technique (mis en œuvre par l'ONU DC, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), Interpol, Europol, le Conseil de l'Europe) en Afghanistan et dans les pays voisins, en Afrique de l'Ouest, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'avec les pays de la rive sud de la Méditerranée
- ▶ Encourager la participation d'experts français aux programmes d'assistance technique dans les pays tiers
- ▶ Soutenir les politiques d'accès aux médicaments sous contrôle dans le monde, en favorisant la livraison et la distribution de médicaments dans des pays à la faible densité médicale, et en prévenant les détournements ou le mésusage de ces médicaments

10.3 Renforcer la sécurité intérieure

En action

- ▶ Favoriser, entre partenaires de confiance, l'échange d'informations opérationnelles
- ▶ Renforcer la coopération internationale et la mutualisation du renseignement
- ▶ Poursuivre la coopération au sein des plateformes de renseignement d'Afrique de l'Ouest et développer le concept dans d'autres régions (Amérique latine et Balkans)
- ▶ Renforcer l'efficacité de la lutte contre le trafic de stupéfiants par voie maritime, en promouvant, par accords bilatéraux, la coopération opérationnelle et judiciaire internationales, ainsi que la ratification et la mise en œuvre de l'accord de San José
- ▶ Définir une procédure pour le traitement des navires abandonnés à la suite d'opérations d'interception en mer.

10

Renforcer l'action de la France aux niveaux européen et international

10.4 Promouvoir une approche économique de prévention et de lutte contre le trafic de drogue

En action

- ▶ Promouvoir l'identification, la saisie et la confiscation des avoirs sur le plan international
- ▶ Inciter les partenaires de la France à identifier, saisir et confisquer les biens des trafiquants de drogues
- ▶ Présenter et porter la politique et la législation française en matière de saisie et de confiscation des avoirs criminels
- ▶ Appuyer la création de plateformes d'identification des avoirs criminels

10.5 Offrir une alternative économique viable aux cultivateurs de drogues illicites

En action

- ▶ Soutenir financièrement et/ou techniquement des projets de développement alternatif dans des pays de production de drogues, participant au développement de filières économiques légales viables

Glossaire

| | | |
|----------|--|---|
| A | ANR | Agence Nationale de la Recherche |
| | ANSP | Agence Nationale de Santé Publique |
| | API | Alcoolisation Ponctuelle Importante |
| C | CAARUD | Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues |
| | CES | Centre d'Examens de Santé |
| | CIFAD | Centre Interministériel de Formation Anti-Drogue |
| | CIPCA | Commission Interministérielle de Prévention des Conduites Addictives |
| | CJC | Consultations Jeunes Consommateurs |
| | CNAF | Caisse Nationale des Allocations Familiales |
| | CNAMTS | Caisse Nationales de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés |
| | CODAF | Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude |
| | CPAM | Caisse Primaire d'Assurance Maladie |
| CSAPA | Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie | |
| D | DGT | Direction Générale du Travail |
| | DIRRECCTE | Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi |
| E | EAD | Ethylotest Anti-Démarrage |
| | EHESS | École des Hautes Études en Sciences Sociales |
| | ELSA | Équipe de Liaison en Service Addictologie |
| | ENM | École Nationale de la Magistrature |
| | ESPE | École Supérieure du Professorat et de l'Éducation |
| F | FFSU | Forum Français pour la Sécurité Urbaine |
| | FRAD | Formateur Relais Anti-Drogue |
| H | HAS | Haute Autorité de Santé |
| I | INSERM | Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale |
| | IRESP | Institut de Recherche en Santé Publique |

| | | |
|----------|---------|---|
| L | LMSS | Loi de Modernisation de notre Système de Santé |
| | LOPPSI2 | Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure |
| N | NIDA | National Institute on Drug Abuse |
| | NSP | Nouvelles Substances Psychoactives |
| O | OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Économiques |
| | OCRTIS | Office Central pour la Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants |
| | OEDT | Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies |
| | OFDT | Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies |
| | OMD | Organisation Mondiale des Douanes |
| | ONUDC | Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime |
| P | PES | Programme d'Échange de Seringues |
| | PFAD | Policier Formateur Anti-Drogue |
| | PJJ | Protection Judiciaire de la Jeunesse |
| R | RDR | Réduction des Risques |
| S | SAF | Syndrome d'Alcoolisation Fœtale |
| | SCMR | Salle de Consommation à Moindre Risque |
| | SEAE | Service Européen pour l'Action Extérieure |
| | SEAGNU | Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies |
| | SGAE | Secrétariat Général des Affaires Européennes |
| T | TAPAJ | Travail Alternatif Payé à la Journée |
| | TROD | Test Rapide d'Orientation Diagnostique |
| | TSO | Traitement de Substitution aux Opiacés |



drogues.gouv.fr

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

35, rue Saint-Dominique - 75007 Paris
Tél. : +33 (0)1 42 75 80 00